



FRANCOIS SAUVADET
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.fonction-publique.gouv.fr

Paris, lundi 6 février 2012
N° 93

Classement de sortie de l'ENA : Décret en Conseil d'Etat pour appliquer la nouvelle procédure d'affectation à l'ensemble des corps et ministères

François SAUVADET, ministre de la Fonction publique, annonce qu'il a décidé d'étendre, par décret en Conseil d'Etat, la nouvelle procédure d'affectation des élèves de l'ENA, aujourd'hui mise en place pour les seuls administrateurs civils, en l'appliquant à l'ensemble des corps et ministères et en renforçant les pouvoirs de la commission de suivi de ce dispositif, présidée par Jean-Pierre JOUYET, dans le respect du régime de classement de sortie qui n'interviendra plus qu'en dernier ressort.

La procédure d'entretiens préalables permettra ainsi de faire coïncider souhaits des élèves et des employeurs.

« Désireux de préserver l'esprit très consensuel qui a présidé à la discussion du projet de loi relatif aux agents non-titulaires, j'ai annoncé début janvier la mise en place d'une commission de réflexion sur le classement de sortie de l'ENA chargée de rechercher toutes les voies de la convergence possibles sur cette question.

Le passage en force n'a jamais été une option, et cette question de classement de sortie qui fait débat depuis des années ne devait en aucun cas mettre en danger l'adoption par le Parlement d'un projet de loi majeur pour l'ensemble des 5,3 millions de fonctionnaires. Je m'étais engagé auprès des partenaires sociaux à voir ce projet de loi adopté avant la fin de la mandature. », a déclaré François SAUVADET, ministre de la Fonction publique.

La commission mise en place début janvier s'est réunie à deux reprises. Les débats particulièrement riches, ont permis de faire émerger deux points de consensus :

- La nécessité de ne pas laisser perdurer le système hybride actuel
- La nécessité de prolonger cette professionnalisation du recrutement, la pertinence des entretiens auxquels se livrent désormais élèves et futurs employeurs ayant été soulignés par l'ensemble des membres de la commission.

Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé de faire évoluer la procédure d'affectation par décret. La commission mise en place par François SAUVADET, poursuivra ses travaux. Une prochaine réunion doit être programmée rapidement.

Contacts presse :

Cabinet du ministre : Gaëlle MISSONIER – 01 53 17 87 25

Etienne BODIN – 01 53 17 87 23